



Assemblée générale

Distr. générale
6 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 38 de l'ordre du jour provisoire*

**La situation en Amérique centrale : moyens d'établir
une paix ferme et durable et progrès accomplis
vers la constitution d'une région de paix, de liberté,
de démocratie et de développement**

La situation en Amérique centrale

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation en Amérique centrale au cours de l'année écoulée, en particulier des efforts qui y sont faits pour surmonter les conflits des années 80, instaurer une paix durable et édifier des sociétés équitables. Il rend compte également des activités que les organismes des Nations Unies ont menées dans la région, en particulier pour assurer le suivi de l'application des accords de paix en El Salvador et au Guatemala.

* A/57/150.

** La présentation du présent rapport a été retardée de manière qu'il puisse y être rendu compte de l'évolution de la situation en El Salvador jusqu'à la fin du mois d'août 2002.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 56/224 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2001. Il récapitule les progrès accomplis par les pays de l'Amérique centrale dans les domaines de la paix, de la liberté, de la démocratie et du développement économique depuis la publication de mon dernier rapport (A/56/416), en septembre 2001.

2. En examinant le présent rapport, l'Assemblée générale se conforme à une tradition qui remonte à 1983, année où elle a commencé à débattre des conflits qui embrasaient alors l'Amérique centrale. Je lui ai en effet présenté depuis lors, tous les ans, un rapport sur les efforts qui ont été faits pour mettre un terme aux guerres qui ont dévasté la région dans les années 80 et sur les efforts que la population de l'isthme centraméricain déploie pour édifier des sociétés pacifiques et équitables et les succès qu'elle a remportés. Dans son entreprise de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix, l'Amérique centrale bénéficie de l'appui actif de l'Organisation des Nations Unies depuis 1989, date à laquelle les dirigeants de la région ont demandé à l'Organisation de vérifier l'application d'un accord qu'ils avaient conclu deux ans plus tôt à Esquipulas.

3. Depuis lors, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont organisé des missions dans la région. L'ONU a contribué, de 1989 à 1992, au désarmement et à la démilitarisation dans plusieurs pays (par l'intermédiaire du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale). Elle a également contribué, en 1989 et 1990, au déroulement d'un processus électoral au Nicaragua (par l'intermédiaire de la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua). En El Salvador, le suivi de l'application des accords de paix de 1992 qui ont mis fin à la guerre civile se poursuit et a atteint son stade final. Au Guatemala, la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA), qui a exercé son mandat de 1994 à ce jour, apporte son concours au Gouvernement et au peuple guatémaltèques dans l'application d'un accord qui a mis fin à un conflit civil de longue date.

II. Processus d'Amérique centrale

A. Processus électoraux

4. Des élections présidentielles et législatives se sont tenues au cours de l'année écoulée au Costa Rica, au Honduras et au Nicaragua. Leur caractère pacifique et ordonné témoigne de la poursuite de la consolidation des démocraties de l'Amérique centrale. Il est à espérer que ces élections réussies auront des incidences positives sur celles qui doivent se tenir en El Salvador, en 2003 et 2004 et au Guatemala, en 2003. Cela étant, les élections ne sont que l'un des éléments nécessaires à la création d'institutions démocratiques efficaces, capables de promouvoir la paix, la stabilité et le développement. Il subsiste, en matière de conduite des affaires publiques, de primauté du droit et des droits de l'homme, d'importantes difficultés qu'il faudra surmonter si l'on veut que la qualité de vie de la population s'améliore dans l'ensemble de la région.

5. Le 4 novembre 2001, Enrique Bolaños, du Parti libéral constitutionnaliste, a été élu Président du Nicaragua, recueillant environ 14 % de votes de plus que son rival du Frente Sandinista de Liberación Nacional, Daniel Ortega. À la demande du Gouvernement et en concertation avec d'autres parties, l'ONU a dépêché sur place une équipe technique de suivi, qui a prodigué conseils et assistance avant et immédiatement après les élections. La participation au scrutin a atteint des chiffres records et, en dépit de certains problèmes techniques qui ont retardé la publication des résultats officiels, M. Ortega a reconnu rapidement la victoire de M. Bolaños, ce qui a permis à la période postélectorale de se dérouler pacifiquement. Plusieurs organisations internationales ont observé les élections, dont l'Organisation des États américains (OEA), l'Union européenne et le Centre Carter. Une organisation non gouvernementale nicaraguayenne, Ética y Transparencia, a fourni elle aussi des observateurs.

6. Au Honduras, les élections qui se sont tenues le 25 novembre 2001 ont porté Ricardo Maduro Joest, du Parti national, à la présidence. L'OEA et l'International Foundation for Election Systems ont dépêché sur le terrain d'importantes missions d'observation électorale, qui ont jugé le processus électoral satisfaisant dans l'ensemble.

7. Au Costa Rica, le second tour des élections à la présidence, le 7 avril, a constitué un événement historique, aucune élection présidentielle n'ayant précédemment donné lieu à un deuxième tour. Parmi les trois candidats qui se sont présentés, aucun ne se démarquait nettement des deux autres à l'issue du premier tour. Abel Pacheco, du Parti Unidad Social Cristiana, a finalement remporté la victoire, avec 58 % des votes. Après les élections, une certaine déception s'est fait jour en ce qui concerne la participation au scrutin, 39 % des électeurs s'étant abstenus au second tour.

8. En 1995, les principaux hommes politiques salvadoriens sont parvenus à un accord relativement à un certain nombre de propositions de réforme électorale, mais la plupart de ces propositions n'ont pas eu de suite, à l'exception de la grande avancée que constitue l'adoption du document d'identité unique. Une disposition prévoyant que les électeurs votent à proximité de leur lieu de résidence doit prendre effet en 2004. Cependant, les chances d'une réforme plus complète semblent minces car des élections législatives et municipales sont prévues en 2003, qui polarisent déjà la vie politique. La réforme électorale risquant d'être passée sous silence, un certain nombre de nouvelles organisations de la société civile ont entamé un vif débat sur la question en présentant leurs propres propositions, ce qui autorise un certain optimisme.

9. Au Guatemala, des élections générales sont prévues en décembre 2003. Bien que devant se tenir dans plus d'un an, elles imprègnent déjà la vie politique et font obstacle au libre échange des idées et à un examen ouvert des politiques à adopter. D'aucuns s'étant dits d'avis que l'augmentation récente du nombre des attaques dirigées contre des magistrats et des militants des droits de l'homme était liée au climat préélectoral, on craint que de tels actes d'intimidation ne se multiplient en 2003.

B. Droits de l'homme

10. Au cours de la première année de son mandat, la nouvelle médiatrice d'El Salvador a inversé la tendance qu'avait depuis longtemps la médiation, institution clef issue du processus de paix, à se détériorer. Le Bureau du Médiateur (Procuraduría para la Defensa de los Derechos Humanos) progresse rapidement sur la voie de la reconstitution de ses moyens d'action, de la reconquête de sa crédibilité et

du rétablissement de ses liens, d'une importance capitale, avec la communauté internationale. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont mis au point des programmes de coopération tendant à permettre au pays de se doter des moyens dont il a besoin dans le domaine capital de la médiation. Des donateurs bilatéraux, dont l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France et la Suède, ont également apporté une aide déterminante. Il n'en reste pas moins que si le Bureau du Médiateur parvient mieux à s'acquitter de son mandat, il demeure très insuffisamment financé. Il semble en outre, non seulement qu'il souffre de l'extrême modicité de son budget, mais aussi qu'il demeure isolé des autres institutions de l'État ayant vocation à protéger et à promouvoir les droits de l'homme.

11. Au cours de l'année écoulée, El Salvador a ratifié un certain nombre d'instruments juridiques, dont le Protocole contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, le Protocole contre le trafic illicite de migrants et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, et son Assemblée législative a adopté une loi sur l'établissement du statut de réfugié.

12. Au Guatemala voisin, le rétablissement partiel du respect des droits de l'homme constaté après le cessez-le-feu de 1996 a été mis à rude épreuve au cours de l'année écoulée. Dans son dernier rapport, la MINUGUA signale que des défenseurs des droits de l'homme, des hommes d'église, des juges, des témoins, des journalistes, des militants politiques et des syndicalistes ont fait l'objet de menaces ou ont été assassinés. Les lynchages et les actes de violence collectifs se sont poursuivis. Les groupes illégaux et les organisations clandestines ont pu mener leurs activités sans être inquiétés. La police a multiplié les violations des droits de l'homme. L'impunité demeure la règle, l'État n'enquêtant pas sur les crimes et n'en sanctionnant pas les auteurs, comme il en a l'obligation, et ses propres agents faisant souvent obstruction à la justice.

13. Face à ce recul, mon Représentant spécial pour la question des défenseurs des droits de l'homme et le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme chargé de la question de l'indépendance des juges et des avocats se sont tous deux rendus au Guatemala, où l'OEA a également dépêché une

importante mission de défense des droits de l'homme. La nomination d'un nouveau médiateur en matière de droits de l'homme et d'un nouveau procureur général, à laquelle la société civile a été largement associée, incite cependant à l'optimisme. Il est à espérer que les autorités guatémaltèques dégageront toutes les ressources nécessaires pour reconstituer et renforcer le Bureau du Médiateur, de manière qu'il puisse assumer pleinement la protection des droits de l'homme une fois que la MINUGUA aura cessé d'exister. Dans la perspective de cette échéance, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a renforcé ses effectifs et élargi la portée de ses activités, en accordant la priorité au renforcement des moyens d'action du Bureau du Médiateur et des moyens de défense des droits des populations autochtones.

C. Réforme judiciaire

14. Incitent également à l'optimisme, au Guatemala, les mesures tendant à fixer de nouvelles règles au déroulement de la carrière judiciaire, dont celle consistant à évaluer le comportement professionnel des juges et à renvoyer ceux qui sont considérés comme inaptes à l'exercice de leurs fonctions. Leur mise au point peut être confiée à la Commission nationale pour le suivi et le renforcement de la justice, qui a été créée dans le cadre du processus de paix. En revanche, les progrès qui ont permis à un plus grand nombre de Guatémaltèques d'accéder à la justice risquent d'être réduits à néant par les coupes budgétaires imposées à l'appareil judiciaire en 2002.

15. En El Salvador, le système judiciaire a commencé à être réformé et modernisé pendant le conflit. Grâce à ces efforts et aux changements qui lui ont été apportés dans le cadre du processus de paix, il est de plus en plus à même de faire prévaloir le droit. En dépit de ces améliorations, il n'est toujours pas en mesure de faire face à la vague de criminalité qui a déferlé après la guerre, à cause de la prolifération des armes et de l'insuffisance des contrôles dont elles font l'objet. Face à cette situation, d'aucuns ont demandé instamment que l'on applique des normes moins strictes en matière de témoignage et de détention de suspects. Ce recul et le fait que les procédures de suivi et de contrôle de la magistrature demeurent insuffisantes ne laissent pas d'être inquiétants. Récemment, la révélation qu'un nombre considérable de magistrats n'avaient pas les qualités requises pour exercer leurs fonctions a eu pour

effet de saper davantage encore la confiance du public dans la magistrature et mis en évidence la nécessité de renvoyer les magistrats qui ne satisfont pas aux normes professionnelles et éthiques de leurs fonctions. La création d'un dispositif de coordination entre la Cour suprême et le Conseil national de la magistrature pourrait permettre de contrôler plus rigoureusement l'administration de la justice. L'échec persistant des mécanismes mis en place pour que tous puissent accéder à la justice n'est pas sans conséquence. Selon un sondage réalisé à la fin de novembre 2001, les Salvadoriens auxquels il a été demandé de juger la crédibilité des institutions nationales placent les institutions judiciaires pour ainsi dire au dernier rang.

D. Sécurité publique

16. Assigner des fonctions de sécurité publique à des civils est l'une des grandes avancées de l'Accord de paix du Guatemala, même si la police civile nationale est loin de répondre aux espoirs que l'on a mis en elle. Plusieurs détenus ont perdu la vie comme suite à un usage excessif de la force. L'École nationale de police manque toujours cruellement de fonds, alors même que le Gouvernement a crédité le budget de l'armée d'un montant supérieur aux allocations budgétaires et aux objectifs financiers fixés dans les accords de paix. Il faudrait veiller à donner à la police civile nationale davantage de moyens de mener des enquêtes, de même qu'il faudrait compléter le cadre juridique de la sécurité publique en promulguant des lois qui réglementent le port d'armes et le fonctionnement des sociétés de sécurité privées, dont les agents sont supérieurs en nombre aux membres de la police civile. Le besoin d'une nouvelle loi sur l'ordre public se fait également sentir depuis longtemps.

17. En El Salvador, en 2000, l'impunité dont jouit la Police civile nationale a atteint des proportions telles qu'il a fallu prendre des mesures disciplinaires et renvoyer les policiers indésirables. Au cours de l'année écoulée, la Police nationale a beaucoup progressé dans son organisation interne et largement reconquis le respect de la population. Deux des mesures qu'elle a prises sont dignes d'éloges, à savoir la création d'une division des droits de l'homme et la création d'un service de statistique, qui compile des données fiables. Ces mesures devraient contribuer à rationaliser la prise de décisions en son sein et à définir des politiques de sécurité publique. Cela étant, une nouvelle loi

organique sur la police civile nationale, qui place, par exemple, l'Inspection générale de la police directement sous l'autorité de son directeur et la prive de l'autonomie nécessaire, témoigne d'un certain malaise. Cette même loi prévoit également que les policiers civils résident dans des habitations de type militaire, ce qui est contraire au statut civil de la police. Des modifications apportées au Code pénal tendent à réduire le contrôle de la magistrature sur la police et à concentrer le pouvoir de décision au sein de celle-ci dans les mains d'un petit nombre de personnes. Le 15 août, l'Assemblée législative a adopté une loi sur la défense nationale qui contient des dispositions inquiétantes apparemment contraires aux objectifs des accords de paix puisqu'elles permettent à l'armée d'intervenir dans le règlement d'affaires intérieures, notamment de sécurité publique. La même loi contient également une disposition qui pourrait contraindre les journalistes à révéler l'identité de leurs sources d'information confidentielles.

E. Primauté du droit et bonne gouvernance

18. Au Honduras, de nouveaux membres de la Cour suprême de justice et le Commissaire national aux droits de l'homme ont été choisis dans le cadre d'un mécanisme participatif et transparent qui devrait renforcer sensiblement leur crédibilité et la confiance du public dans les institutions. Pendant la session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies a consacrée aux enfants en mai 2002, le Honduras a déposé auprès de l'Organisation son instrument d'adhésion au Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants qui se rapporte à la Convention relative aux droits de l'enfant.

19. Les droits et la protection sociale des enfants et des jeunes honduriens ont fait l'objet d'une étroite surveillance ces dernières années comme suite à des allégations de meurtre sur la personne de membres de gangs d'adolescents et d'enfants des rues. Face à cette situation, le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires s'est rendu au Honduras en août 2001. D'aucuns dans le pays réclament l'adoption de mesures de lutte contre la violence des mineurs qui sont contraires aux droits de

la défense, ce que l'on ne peut que déplorer. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance participe aux efforts qui sont faits pour s'assurer que les modifications apportées aux codes concernés sont compatibles avec la Convention relative aux droits de l'enfant, à laquelle le Honduras est partie. Afin d'améliorer la sécurité, le nouveau Gouvernement a lancé une campagne générale contre la criminalité prévoyant le déploiement de l'armée. Il importe de rappeler à cet égard qu'aussi nécessaire que soit cette campagne, la sécurité publique ne relève que de la police civile, qui doit se voir accorder les ressources nécessaires pour s'acquitter de sa tâche efficacement.

20. La corruption des fonctionnaires est apparue comme un problème majeur au cours de l'année écoulée, ce qui montre que la population exige désormais davantage d'intégrité, de transparence et de sens des responsabilités de la part des membres de la fonction publique. Au Nicaragua, les allégations de corruption sont particulièrement inquiétantes. Le Gouvernement et les magistrats ont lancé une série d'enquêtes qui ont abouti à l'accusation de plusieurs personnalités ayant participé au Gouvernement de l'ancien Président Arnoldo Alemán, actuellement Président de l'Assemblée nationale. Il en est résulté une tension accrue entre le Président en exercice, Ernesto Bolaños, et M. Alemán, et le conflit menace de dépasser le cadre de l'Assemblée nationale et de gagner d'autres institutions. Éliminer la corruption accroîtra sensiblement la confiance dans les institutions chargées de faire régner l'état de droit et, en définitive, permettra de nouveau à la population de croire en la démocratie.

F. Commerce et coopération économique régionaux

21. Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le produit intérieur brut (PIB) moyen des pays d'Amérique centrale, à l'exclusion du Belize et du Panama, n'a augmenté que de 2,1 % en 2001, contre 3,7 % en 2000, ce qui a entraîné une diminution du PIB par habitant de 0,3 % au cours de la même période. Les pays d'Amérique centrale sont très vulnérables aux fluctuations des marchés mondiaux, et tous ont enregistré une baisse de leurs exportations en 2001. Les mauvais résultats économiques qu'ils ont obtenus en 2001 doivent être examinés à la lumière de la crise

économique mondiale, en particulier de la stagnation de l'économie des États-Unis, et de la baisse des prix du café et autres grands produits d'exportation des pays d'Amérique centrale sur les marchés mondiaux. Au Panama, le PIB a augmenté de 0,4 % en 2001, soit 2,6 % de moins qu'en 2000 et près de 4 % de moins qu'au cours des deux années précédentes. Au Belize, il a augmenté de 4,7 % en 2001, alors qu'il avait augmenté de 10,5 % en 2000.

22. Dans son dernier indicateur du développement humain, le PNUD range les pays d'Amérique centrale dans la catégorie des pays à développement humain moyen, à l'exception du Costa Rica, qu'il range parmi les pays les plus développés¹. Cet indicateur est calculé à partir de quatre indicateurs : l'espérance de vie à la naissance, l'alphabétisation des adultes, le degré de scolarisation et le PIB par habitant. Les indicateurs des pays d'Amérique centrale se sont constamment améliorés au cours des 25 dernières années, même si leur classement par rapport à ceux d'autres pays n'a pas beaucoup changé au cours de la même période. Selon la CEPALC, le taux de chômage dans les villes de la région a augmenté d'environ 1 % au cours de l'année écoulée après avoir diminué de 1995 à 2000.

23. Les pays de l'Amérique centrale demeurent handicapés par une lourde dette extérieure, bien qu'ils appliquent des réformes structurelles et que leur situation financière se soit stabilisée. Le Honduras et le Nicaragua ont été admis à participer à l'Initiative en faveur des pays très endettés et peuvent donc compter sur un allègement temporaire de leur dette. Cependant, ni l'un ni l'autre n'ont encore obtenu le satisfecit définitif de la Banque mondiale parce qu'ils ne répondent pas à certaines conditions, telles que l'élaboration d'un programme de stabilité macroéconomique. Dans son rapport pertinent en date d'avril 2002, la Banque mondiale estime que le Honduras sera en mesure de satisfaire aux critères requis d'ici à la mi-2002 et le Nicaragua d'ici à décembre 2002.

24. Au cours de l'année écoulée, d'importantes mesures ont été prises pour faire progresser le processus d'intégration économique, conformément aux travaux et aux engagements des dirigeants des pays de la région. D'importants obstacles à la conclusion d'un accord régional complet de libre-échange subsistent cependant. Lors du sommet des chefs d'État de la région, en mars 2002, il a été décidé que les pays de l'Amérique centrale négocieraient cet accord en

bloc avec les États-Unis d'Amérique, ce qui exigera d'eux une coopération plus intégrée que celle dont ils doivent faire preuve dans le cadre du Marché commun de l'Amérique centrale. Créé en 1960, ce marché reste au coeur des débats en cours et des efforts visant à développer le commerce régional. De plus, les dirigeants régionaux sont convenus de mener à bien la création d'une union douanière régionale, qui donnera une plus grande extension à la coopération actuelle entre El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua. L'union douanière en question doit être créée d'ici à la fin 2003. À la fin du mois d'août, le deuxième Congrès des femmes membres de partis politiques des pays de l'Amérique centrale, de la République dominicaine et du Panama a adopté une résolution dans laquelle il était demandé aux dirigeants régionaux d'inclure des stratégies de lutte contre la pauvreté dans l'accord de libre-échange qu'ils doivent conclure avec les États-Unis. Ce congrès avait été convoqué par le Parlement centraméricain.

25. L'application du plan Puebla-Panama, qui a été lancé à l'initiative du Mexique en 2001 et qui regroupe neuf États du Mexique septentrional et tous les États de l'Amérique centrale, a également progressé. Ce plan prévoit notamment de nouveaux investissements dans les équipements publics, le développement humain, la prévention des catastrophes et la protection de l'environnement. À la fin de juin, les dirigeants des pays de l'Amérique centrale et du Mexique sont convenus d'un certain nombre de projets d'équipement importants, dont la construction d'un réseau reliant des équipements énergétiques et deux autoroutes de l'Amérique centrale longeant les côtes atlantique et pacifique. Parmi les autres projets économiques régionaux dont il a été question au cours de l'année écoulée, on mentionnera celui prévoyant la création d'un dispositif de règlement des différends commerciaux, la conclusion d'accords de libre-échange avec l'Union européenne et la création d'une monnaie commune régionale.

G. Renforcement des institutions régionales et extrarégionales

26. La célébration, en octobre 2001, du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des États américains (OEA) a fourni l'occasion de rappeler les débuts du processus d'intégration de la région. L'organisme qui a succédé à l'OEA, le Système

d'intégration de l'Amérique centrale, continue à encourager la coordination régionale dans le cadre de nombreuses initiatives. Ses efforts entrant désormais dans une nouvelle phase, j'encourage les dirigeants des pays de l'Amérique centrale à poursuivre le processus d'intégration régionale qu'ils ont entamé afin de consolider la paix et le développement dans l'ensemble de la région.

27. En 2002, le Costa Rica a assumé les fonctions de secrétaire *pro tempore* du Groupe de Rio – il était le premier pays d'Amérique centrale à se voir confier cette responsabilité – et a accueilli la réunion au sommet du Groupe à San José en avril. Dans une déclaration de politique générale, les chefs d'État des pays concernés ont confirmé que le Groupe de Rio constituait le principal mécanisme de dialogue et de concertation politique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et représentait la région auprès des autres régions et dans les forums internationaux. Ils ont également réaffirmé leur adhésion à la Charte des Nations Unies et aux droits de l'homme universels; et traité de la Cour pénale internationale, de la lutte contre la corruption, le terrorisme et les drogues, du désarmement et du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey en mars 2002.

28. Les pays d'Amérique centrale ont pris une part active à l'Assemblée générale de l'OEA tenue à la Barbade en juin 2002. Les travaux de cette Assemblée générale, qui se sont articulés autour d'un thème intitulé « Approche multidimensionnelle de la sécurité des Amériques », visaient à élargir les notions de sécurité et de terrorisme à ce qui compromet le plus souvent la sécurité, à savoir la pauvreté, la faim, la dégradation de l'environnement et les maladies endémiques. Les pays de la région, en particulier ceux de l'Amérique centrale, ont souligné que le règlement de ces problèmes, qui préexistaient aux événements survenus aux États-Unis le 11 septembre 2001, devait être considéré comme une priorité urgente. Ont été également examinées, pendant le débat de l'Assemblée générale de l'OEA, la Charte démocratique interaméricaine, l'évolution de la situation au Venezuela et en Haïti et des questions d'ordre commercial.

29. Les dirigeants des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes et des pays membres de l'Union européenne se sont rassemblés pour la deuxième fois à Madrid, en mai dernier, à l'occasion de leur deuxième

sommet birégional, afin d'assurer le suivi de la Déclaration et du Plan d'action adoptés lors du premier sommet, tenu à Rio de Janeiro en juin 1999. Dans une nouvelle déclaration politique, ils sont convenus de resserrer leur coopération politique, économique, culturelle, éducative, scientifique, technique, sociale et humaine. En marge du sommet en question s'est tenue la dix-huitième Conférence ministérielle sur le dialogue politique et la coopération économique entre le Système d'intégration de l'Amérique centrale et l'Union européenne. Les parties à cette conférence ont réitéré leur attachement à la consolidation des systèmes démocratiques, à l'établissement de relations économiques et commerciales plus étroites, à la promotion du développement humain et à l'élimination de la pauvreté. En octobre 2002, les présidents des pays de l'Amérique centrale et une importante délégation commerciale de ces pays se rendront à Berlin afin d'examiner un projet d'accord de libre-échange entre l'Amérique centrale et l'Union européenne.

30. En mars 2001, le Groupe consultatif régional de l'Amérique centrale a adopté l'ambitieuse proposition de Madrid, cadre stratégique tendant à transformer et à moderniser l'Amérique centrale au XXI^e siècle. Je demande à la communauté des donateurs de continuer à appuyer cette proposition et aux gouvernements des pays de l'Amérique centrale de prendre les mesures nécessaires pour donner pleinement suite à son plan d'application.

III. Catastrophes naturelles et problèmes d'environnement

31. La fragilité écologique de cette région a été démontrée par la série de catastrophes naturelles dont elle a été le théâtre ces dernières années. Le pire phénomène a été l'ouragan Mitch qui a ravagé la région en 1998 au prix de dommages considérables, de nombreuses pertes humaines et d'immenses souffrances dont certains pays ne se sont pas encore remis. En 2001, El Salvador a subi une série de tremblements de terre. À la suite de quoi, la faiblesse des précipitations pendant la saison des pluies s'est traduite par la famine et autres désastres qui frappent encore certaines zones rurales. En novembre 2001, le Honduras et le Nicaragua ont de nouveau été victimes d'un ouragan dévastateur, Michelle, qui a produit de

graves inondations et glissements de terrain et accru les souffrances résultant de la sécheresse.

32. Pour ce qui est d'El Salvador, l'ouragan Mitch et les tremblements de terre de 2001 ont causé des dommages atteignant 388 millions de dollars et 1 milliard 660 millions de dollars respectivement, bien que leur impact sur le développement humain ait de beaucoup dépassé ces coûts économiques. L'ouragan Mitch a coûté la vie à quelque 240 personnes et fait 84 000 blessés; 1 159 personnes ont trouvé la mort lors des deux tremblements de terre et plus de 1,5 million se sont retrouvées sans abri. Au total, ces deux phénomènes ont fait augmenter le taux de pauvreté du pays de 4 %, de sorte que plus de 250 000 personnes ont rejoint les rangs des populations en dessous du seuil de pauvreté. Comme ces statistiques l'illustrent, ce sont les plus pauvres qui sont souvent les plus touchés par la détérioration de l'environnement. Les phénomènes naturels non seulement endommagent l'environnement mais coupent aussi l'accès aux ressources nécessaires comme l'eau, la terre et les aliments. Cette année, El Salvador devrait de nouveau engranger de moins bonnes récoltes faute de précipitations suffisantes. Le Programme alimentaire mondial estime que dans les régions orientales et centrales, les agriculteurs risquent de perdre entre 25 et 50 % de leurs récoltes.

33. Pour ce qui est de la protection de l'environnement et du développement durable au Guatemala, le plus gros problème écologique est la protection des forêts restantes. Au cours de l'année écoulée, le PNUD a appuyé diverses initiatives visant à créer les bases institutionnelles nécessaires à la promotion du développement durable. Une autorité publique de haut niveau a été créée pour regrouper toutes les responsabilités en matière de gestion des ressources naturelles au niveau national. Le nouveau Ministère des ressources naturelles et de l'environnement fusionne les autorités décentralisées chargées des aires protégées qui ont des zones tampon pour les projets générateurs de revenu.

34. Le processus d'intégration des politiques environnementales en Amérique centrale a commencé en 1989 dans le sillage de l'accord Esquipulas II avec la création de la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD) sous les auspices du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA). Depuis, des mesures ont été prises pour réduire la fragilité sociale et écologique de la

région. À la suite de l'ouragan Mitch, à la réunion du Groupe consultatif régional pour l'Amérique centrale tenue à Stockholm en 1999, les gouvernements d'Amérique centrale ont admis que l'objectif prioritaire de la reconstruction et de la transformation de la région devait être de réduire sa vulnérabilité écologique. Par ailleurs, plusieurs initiatives régionales placées sous les auspices de l'OEA, de la SICA, du Plan Puebla-Panama et du Corridor biologique méso-américain s'attachent à atténuer la fragilité écologique de la région.

IV. Organisation des États américains

Questions bilatérales : différends frontaliers

35. Depuis août 2000, les facilitateurs désignés par les Gouvernements du Belize et du Guatemala se sont efforcés de régler un différend de longue date dû au fait que le Guatemala revendique un grand couloir sur le territoire du Belize. Les facilitateurs – Paul Reichler pour le Guatemala et Shridath Ramphal pour le Belize – sont intervenus à plusieurs reprises auprès des parties l'année dernière et un accord semblait se dessiner. Au mois d'août, alors que les négociations venaient à nouveau d'achopper, j'ai souligné qu'une solution permanente, juste et équitable servirait les intérêts des populations du Belize et du Guatemala et marquerait l'avènement de nouvelles relations entre ces voisins.

36. Malgré une série de mesures de confiance appliquées sous les auspices de l'OEA en 2001, la délimitation de la frontière maritime commune entre le Honduras et le Nicaragua dans les Caraïbes continue de poser problème. La procédure engagée devant la Cour internationale de Justice en 1999 s'est poursuivie pendant la période à l'examen. En juillet 2002, le Gouvernement hondurien a déposé une plainte officielle au motif que le Nicaragua avait fait un appel d'offres auprès de compagnies pétrolières internationales en vue de l'exploitation d'un territoire sur lequel le Honduras prétend aussi avoir des droits. Le Gouvernement nicaraguayen a répondu en réaffirmant sa souveraineté sur les territoires et en refusant d'annuler la procédure d'adjudication. Le différend n'est toujours pas réglé. En outre, comme conséquence directe du conflit frontalier, le Nicaragua frappe d'un droit prohibitif de 35 % les marchandises venant du Honduras et de Colombie. Ce droit a été

appliqué du fait qu'en 1989, le Honduras a ratifié un traité avec la Colombie concernant une zone des Caraïbes dont le Nicaragua revendique une partie.

V. Organisation des Nations Unies

A. L'Organisation des Nations Unies en El Salvador

37. Depuis juin 1998, date de la fermeture du service d'appui de l'Envoyé spécial du Secrétaire général en El Salvador, le PNUD suit l'application des quatre engagements restants des accords de paix de 1992 en s'assurant que l'esprit et les principes des accords président aux programmes du système des Nations Unies dans le pays. Le PNUD et le Département des affaires politiques ont travaillé en étroite concertation dans ce cadre.

38. Trois des engagements restants au titre des accords concernent le transfert et la légalisation des biens fonciers. Entre 2000 et 2002, ces programmes ont été menés à bien grâce à l'esprit de collaboration et la volonté d'agir dont ont fait preuve l'Institut de la réforme agraire, le Frente Farabundo Martí para la Liberación nacional (FMLN) et les associations représentant les bénéficiaires avec l'appui technique du PNUD. Les dossiers en souffrance ont été examinés conjointement par toutes les parties et des décisions ont été prises et exécutées pour chaque propriété réclamée. Certains de ces dossiers sont en attente depuis trop longtemps dans les filières juridiques. Si l'on veut renforcer la crédibilité des mécanismes concernés, il importe que ce processus s'accélère et que tous les cas en souffrance soient examinés.

39. L'un des quelques problèmes restants posés par les régimes de propriété concerne le programme relatif aux établissements humains ruraux. Les propriétaires de certaines parcelles ne veulent toujours pas vendre et certaines familles ne souhaitent pas être réinstallées. Ces dernières années, des mesures ont été prises pour expulser les occupants de certaines propriétés à Morazán. Malgré la bonne volonté des autorités compétentes, il n'a pas été possible de trouver une solution satisfaisante dans tous les cas. Certains des bénéficiaires dont les cas ne sont toujours pas réglés gagneraient à disposer de services adéquats d'assistance juridique qui pourraient être fournis par le Procureur général de la République. Bien que l'Institut

de la réforme agraire ait bien voulu apporter son concours, son action a été entravée par l'insuffisance des crédits budgétaires et il n'a donc pas pu acheter les terres nécessaires.

40. En décembre 2001, un accord a été conclu entre le Fonds de protection des blessés et invalides de guerre et les associations représentant ses bénéficiaires. La question du Fonds reste la plus épineuse dans le secteur de la vérification. Si certains anciens combattants et les ayants droit de combattants décédés ont reçu des prestations au fil des années, bon nombre d'entre eux ont été exclus et continuent de réclamer une indemnisation. C'est donc avec beaucoup de satisfaction que j'ai appris qu'un accord décisif avait été conclu en décembre 2001 lorsque le Gouvernement s'est engagé à rouvrir la liste des bénéficiaires potentiels. Il a également accepté de prendre une série de mesures visant à assurer l'entière participation des associations au fonctionnement du Fonds qui devait être remanié dans le sens d'une plus grande efficacité et intégrité.

41. Depuis lors, des mesures ont été prises, quoiqu'à un rythme lent, pour appliquer l'accord de décembre. Aux termes de cet accord, les parties demanderaient une assistance technique au PNUD qui effectuerait un recensement et des évaluations socioéconomiques pour établir si les nouveaux demandeurs ont droit aux prestations et le niveau d'appui à apporter. Les réformes nécessaires de la loi régulant le Fonds ont été prises, et les associations se sont vu accorder un statut juridique officiel. Fin août, un groupe tripartite – réunissant le Fonds, les associations et le PNUD – a entamé un suivi concerté des progrès accomplis. En outre, grâce à des dons extraordinaires de 50 000 dollars effectués par le Gouvernement et le PNUD, on a pu mobiliser les fonds initiaux nécessaires au lancement du recensement et des évaluations des nouveaux bénéficiaires potentiels. On espère que l'esprit de collaboration et la volonté de répondre aux besoins légitimes de cette population qui se sont manifestés en décembre dernier continueront de présider à l'ensemble du processus de négociation. J'appelle aussi la communauté internationale, qui a loyalement appuyé chaque étape du processus salvadorien, à dégager les ressources nécessaires à la concrétisation de cet engagement.

B. L'Organisation des Nations Unies au Guatemala

42. Depuis 1994, la MINUGUA vérifie l'application des accords conclus dans les domaines des droits de l'homme, de la réinstallation et de la réinsertion des combattants et des personnes déplacées par le conflit, des populations autochtones, du développement, en particulier agricole, des forces armées, de la sécurité publique et de la réforme constitutionnelle et juridique.

43. En raison des difficultés auxquelles se heurte l'application des accords de paix du Guatemala et des retards qui lui ont été apportés, il a été décidé en 1999 d'en reporter l'achèvement à 2004. Elle n'a guère progressé en 2000 et 2001 mais a semblé sortir de sa longue période de stagnation et bénéficier d'une nouvelle impulsion lors d'une réunion du Groupe consultatif pour le Guatemala, tenue en février 2002 à Washington. À cette occasion, en effet, les représentants du Gouvernement se sont de nouveau engagés à atteindre les objectifs fixés dans les accords, et la communauté internationale a décidé de continuer à leur apporter son soutien à condition qu'ils respectent cet engagement. L'esprit de concertation et de coopération qui anime les représentants du Gouvernement et ceux des très diverses organisations de la société civile qui ont participé à la réunion autorise un certain optimisme.

44. Au cours des mois qui ont suivi, le Congrès a adopté un certain nombre de lois sur la décentralisation qui offrent un certain nombre de possibilités en ce qui concerne la participation des citoyens, l'établissement d'un consensus et l'autonomie des municipalités. Leur adoption représente une étape décisive dans l'application des accords de paix. À condition d'être pleinement appliquées et mises à profit, elles devraient permettre de modifier fondamentalement la manière dont les collectivités locales gèrent leurs affaires, en particulier celles des zones rurales où vivent la plupart des populations autochtones.

45. Au cours de l'année écoulée, les clivages se sont accentués au sein de la société et certains ont demandé la démission du Gouvernement, accusé de corruption. Dans les zones rurales, les paysans sans terre sont de plus en plus nombreux à occuper des terrains en friche pour se procurer des moyens de subsistance. Dans un climat caractérisé par une criminalité élevée et une présence policière et une administration de la justice insuffisantes, des suspects ont été exécutés

sommairement, sans que, dans la plupart des cas, aucune enquête n'ait été menée ni aucune sanction prise. Des élections générales étant prévues en 2003, la tension monte et les violations des droits de l'homme se multiplient.

46. Parallèlement, l'application des accords de paix n'a que très peu progressé et, comme on peut le constater dans certains domaines, a même reculé. Au cours de l'année écoulée, l'armée a joué un rôle croissant dans le maintien de l'ordre et d'autres domaines d'intervention des pouvoirs publics. En 2001, ses dépenses ont presque atteint le double du budget que leur avait alloué le Congrès, se rapprochant ainsi du niveau qu'elles avaient atteint en 1995, année de guerre. La vérification effectuée par la MINUGUA a également révélé que le déploiement des forces armées était demeuré pratiquement identique à ce qu'il était pendant le conflit et n'était pas adapté à la nouvelle situation. L'accord relatif aux droits des populations autochtones est celui dont l'application laisse le plus à désirer. Des projets de loi récents tendant à interdire la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique permettent d'espérer que les engagements pris dans cet accord d'une importance cruciale se traduiront par des améliorations tangibles dans la société guatémaltèque.

47. Selon le rapport du PNUD sur le développement humain au Guatemala, en 2000, plus de la moitié de la population guatémaltèque, soit 56 %, vivait dans la pauvreté. Le taux de pauvreté a augmenté en 2001 en raison de la diminution du produit intérieur brut. Les pauvres sont en majorité des autochtones (59 %) et vivent dans les zones rurales (81 %). De même, la plupart des enfants qui ne sont pas scolarisés sont autochtones et le pourcentage des instituteurs autochtones (22,4 %), s'il est en augmentation, reste très en deçà du pourcentage visé.

48. En 1999, la Commission chargée de faire la lumière sur le passé a publié un rapport qui a fait date. Si les conclusions de cette commission guatémaltèque de la vérité ont permis dans une large mesure de reconstituer l'histoire de la trentaine d'années qu'a duré le conflit, ses recommandations, dont certaines visaient à promouvoir la réconciliation nationale et à indemniser les victimes du conflit armé, demeurent pour la plupart lettre morte. Cet échec est d'autant plus retentissant que le Gouvernement a annoncé récemment, dans une déclaration d'intention, qu'il allait indemniser les membres des groupes de défense civile que l'armée avait organisés et armés pendant le

conflit. Cette indemnisation qui, comme les autorités l'ont suggéré, pourrait s'effectuer en même temps que celle des victimes de violations des droits de l'homme, permettra dans une large mesure de tester la volonté du Gouvernement de remédier, dans l'esprit des accords de paix, aux maux dont souffre la société.

49. En 2000, les parties aux accords, les États constituant le Groupe d'amis du processus de paix au Guatemala et l'Organisation des Nations Unies ont décidé d'un commun accord que la MINUGUA cesserait ses activités en décembre 2003, après avoir réduit graduellement ses activités pendant trois ans. Celle-ci a donc redoublé d'efforts pour collaborer avec ses homologues gouvernementaux et les former afin de pouvoir se démettre de ses fonctions en faveur du peuple guatémaltèque le moment venu. Son personnel travaille en étroite collaboration avec des partenaires de premier plan tels que le Médiateur en matière de droits de l'homme, la Commission présidentielle des droits de l'homme et la Commission d'accompagnement afin d'assurer la continuité de ses travaux. De même, les organismes des Nations Unies présents dans le pays se préparent à assumer leur part de responsabilité dans l'application des accords de paix une fois que la MINUGUA aura cessé ses activités.

C. Activités opérationnelles de l'ONU

50. Dans tous les pays d'Amérique centrale, les organismes des Nations Unies articulent leurs activités autour des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et des bilans communs de pays, qui leur permettent d'harmoniser et de synchroniser leurs méthodes et programmes. Au Nicaragua, l'équipe de pays, qui aide le Gouvernement à appliquer une stratégie de réduction de la pauvreté, a proposé en 2001 de consacrer une quarantaine de millions de dollars à des projets exécutés sur l'ensemble du territoire. Le PNUD s'est employé pour l'essentiel, au cours de l'année écoulée, à promouvoir la gouvernance démocratique et à mettre des compétences et des ressources à la disposition de l'équipe de travail du Gouvernement chargée d'assurer la transition. Il aide actuellement un groupe de travail de la présidence à élaborer un ensemble de propositions tendant à réformer la magistrature et à améliorer le fonctionnement du Conseil économique et social du pays. De même, il aide le Gouvernement à améliorer la coordination de l'aide internationale, en veillant à ce

que celle-ci soit conforme aux priorités nationales. La première Maison régionale des Nations Unies a été inaugurée dans la ville de León.

51. Le Honduras est considéré comme l'épicentre de l'épidémie de sida en Amérique latine – l'Amérique centrale regroupant quant à elle la moitié des cas de contamination par le VIH ou de sida déclarés dans la région. Le Gouvernement hondurien a pris d'importantes mesures pour lutter contre l'épidémie. Il est aidé dans ses efforts par le PNUD. En mars 2002, j'ai assisté au lancement du Forum national sur le sida, qui vise à ouvrir le dialogue au sujet de la maladie et à appuyer différents groupes s'occupant des questions qui y sont liées. Le Forum, qui compte parmi ses membres des personnes atteintes du sida, prévoit d'octroyer des microcrédits à des organisations locales afin qu'elles puissent mener des activités de prévention et aider des sidéens.

52. Au Honduras également, les organismes des Nations Unies contribuent à alimenter le Fonds d'affectation spéciale pour la démocratie qui, de concert avec le Forum national sur la convergence, est parvenu à faire signer aux partis politiques et à la société civile trois accords novateurs visant à favoriser l'émergence d'une culture politique propice à une bonne conduite des affaires publiques et au développement. Considérés dans leur ensemble, ces accords jettent les bases d'une perspective nationale pour l'année 2021, dont l'un des préalables est l'amélioration de la compréhension entre les forces armées et la société civile, objet d'une initiative lancée par le PNUD en 2001. Ils prévoient l'examen conjoint, par l'armée et par la société civile, des violations des droits de l'homme commises par l'armée au cours des années 80.

53. La formulation d'une politique de développement rural est d'une importance capitale pour le processus de paix au Guatemala. C'est pourquoi le PNUD collabore avec plusieurs organismes publics et organisations de la société civile à l'élaboration d'une telle politique et à la réalisation à l'échelle nationale de levés topographiques, qui a été élargie à sept nouveaux départements au cours de l'année écoulée. Depuis 1996, 600 techniciens ont reçu une formation afin d'être en mesure de participer à ces levés. Compte tenu de la détérioration de la situation économique du pays, les organismes des Nations Unies continuent à appliquer la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et de développement humain. Le Programme

alimentaire mondial a dû livrer davantage de vivres au cours de l'année écoulée, eu égard à l'accroissement de la malnutrition infantile et aux pénuries alimentaires qu'a entraînés la sécheresse en plusieurs endroits du pays.

VI. Observations

54. Les élections pacifiques et ordonnées qui se sont déroulées au cours de l'année écoulée au Costa Rica, au Honduras et au Nicaragua devraient servir de modèle aux pays voisins prévoyant de tenir des élections au cours de l'année à venir. Bien que les changements de gouvernement dans le respect de la Constitution ne soient plus sujets à caution, il faudrait aller plus avant dans les réformes électorales de manière qu'un plus grand nombre de candidats puissent participer aux élections. Au Guatemala, les autorités et les dirigeants des partis politiques devraient prendre des mesures pour créer un climat favorable à un débat politique ouvert et non conflictuel.

55. Les droits de l'homme sont beaucoup mieux respectés actuellement qu'ils ne l'étaient dans les années 80, lorsque l'Assemblée générale a commencé à suivre attentivement la situation dans la région. On ne peut que se féliciter à cet égard que tous les pays d'Amérique centrale se soient dotés de médiateurs en matière de droits de l'homme, même s'il est regrettable que plusieurs d'entre eux manquent des ressources et de l'appui politique nécessaires pour s'acquitter de leur mandat. Certains signes montrent en revanche que la population dans son ensemble ne comprend toujours pas bien ce qu'implique l'exercice des droits de l'homme en temps de paix. Si elle n'appuie pas l'application de ces droits à tous en toutes circonstances, un retour en arrière n'est pas à exclure. Des campagnes d'éducation civique pourraient informer des responsabilités de l'État en ce qui concerne les droits de l'homme, ainsi que des droits et devoirs des citoyens.

56. Plusieurs pays de la région ont des taux de criminalité élevés. Dans ces pays, les armes ne sont que faiblement réglementées et dans certains autres, les agents des sociétés de sécurité privées, qui ne sont soumises à aucune réglementation, sont supérieurs en nombre aux policiers en uniforme. Face à cette situation, d'aucuns ont demandé que les

mesures prises dans le cadre des réformes judiciaires en cours soient rapportées. Il convient de rappeler que les violations des droits de l'homme ont été à la fois la cause directe des conflits des années 80 et une conséquence de ces conflits. Les problèmes de sécurité publique sont bien réels mais c'est à une police civile renforcée, qui doit pouvoir compter sur des ressources et une direction appropriées, qu'il incombe de les régler. De plus, la lutte contre la criminalité ne devrait pas conduire à négliger la modernisation de codes et de procédures judiciaires souvent périmés.

57. Il est demandé instamment aux gouvernements des pays d'Amérique centrale de poursuivre les efforts constructifs qu'ils ont déployés récemment pour renforcer leur coopération économique afin d'améliorer la situation financière de la région dans son ensemble. À cette fin, ceux qui viennent d'être élus se sont déclarés disposés à poursuivre les processus d'intégration en cours et à resserrer encore leurs liens de coopération régionale. On peut considérer qu'une stabilité politique accrue améliorera la situation sociale et économique de la région si les acteurs politiques s'emploient de manière constructive à trouver des solutions durables et imaginatives aux problèmes en suspens. J'encourage donc tous les secteurs à tirer avantage du dynamisme politique actuel de certains pays d'Amérique centrale pour favoriser le développement politique, économique et social de la région dans son ensemble.

58. Les négociations en cours entre les dirigeants des pays d'Amérique centrale, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique permettent d'espérer que les obstacles à la liberté du commerce disparaîtront peu à peu. J'encourage en particulier le Système d'intégration de l'Amérique centrale et l'Union européenne à poursuivre le dialogue constructif qu'ils ont engagé en vue de conclure un accord de libre-échange interrégional. Les deux régions pourraient retirer de grands avantages d'un tel accord, en termes non seulement économiques mais aussi de coopération.

59. Les catastrophes naturelles des quatre dernières années ont montré l'importance de politiques économiques et d'un développement écologiquement rationnels. Afin de faciliter le développement durable de la région et d'assurer le suivi des initiatives qui ont été prises, je demande

aux gouvernements des pays d'Amérique centrale, ainsi qu'à la communauté des donateurs, de tenir compte des problèmes environnementaux lorsqu'ils fixent des objectifs de développement.

60. Le 16 janvier 2002 a marqué le dixième anniversaire de la signature des accords de paix historiques de 1992 entre le Gouvernement salvadorien et le FMLN. Au cours des 10 dernières années, j'ai observé avec beaucoup de satisfaction les transformations qui se sont opérées dans la société salvadorienne à mesure que les signataires des accords appliquaient les réformes prévues, qui visaient à jeter les bases d'une société pacifique dans laquelle règne l'état de droit. Il reste encore beaucoup à faire pour créer la société équitable et juste que les rédacteurs des accords de paix appelaient de leurs vœux mais le pays n'a incontestablement plus grand-chose en commun avec celui où les différends se réglaient dans la violence. El Salvador a accompli des progrès considérables et la communauté internationale lui a apporté un appui sans faille dans son entreprise historique. Les accords de paix d'El Salvador et le processus qu'ils ont mis en branle constituent assurément une réussite dont il y a lieu d'être fier. Compte tenu de ce succès et vu que l'application des accords de paix touche bientôt à sa fin, le Gouvernement, les institutions, les acteurs politiques et la société civile salvadoriens doivent redoubler d'efforts pour donner pleinement suite aux accords de paix et aller de l'avant sur cette base. L'Organisation des Nations Unies ayant presque mené à son terme la vérification des accords en suspens, je demande au peuple salvadorien de sauvegarder ce qui a été accompli et de s'engager à nouveau à respecter l'esprit des accords signés il y a 10 ans. En particulier, je demande instamment au Gouvernement, aux partis politiques et aux militants sociaux d'œuvrer dans un esprit de dialogue et de coopération.

61. Confronté récemment à des problèmes analogues à ceux des années de guerre, le Guatemala se trouve aujourd'hui à un carrefour. La stagnation de l'application des accords de paix de 1996, conjuguée à l'inquiétante détérioration intervenue dans de nombreux autres domaines, pourrait remettre en cause les progrès accomplis depuis cette date. Il y a lieu de renforcer les institutions démocratiques guatémaltèques en

tenant compte de l'esprit des accords. Il faudrait en outre redoubler d'efforts pour remédier aux criantes inégalités dont la population autochtone, surtout, est victime. Je demande à tous les Guatémaltèques, en particulier aux dirigeants politiques et économiques, de s'engager à rebâtir leur pays dans l'esprit des accords de paix.

Notes

- ¹ L'indicateur du développement humain, 2002 range les pays de la région dans l'ordre suivant : Costa Rica, 43e; Panama, 57e; Belize, 58e; El Salvador, 104e; Honduras, 116e; Nicaragua, 118e; Guatemala, 120e.